



Séminaire régional organisé conjointement par la Société Financière Internationale  
et Bank Al-Maghrib sous le thème

**« Utilisation de la Centrale des Risques pour les fonctions  
institutionnelles de la Banque centrale »**

Rabat, du 22 février 2018

-----  
**DISCOURS DE MONSIEUR LE WALI**  
-----

**Votre Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon,**

**Monsieur le Directeur Maghreb de la SFI**

**Mesdames, Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de vous accueillir aujourd'hui au centre de formation de Bank Al-Maghrib à Rabat à l'occasion de ce séminaire sur l'« Utilisation de la Centrale des Risques pour les fonctions institutionnelles de la Banque Centrale ».

Je tiens tout d'abord à exprimer mes vifs remerciements à l'ensemble des participants et intervenants d'avoir accepté notre invitation et plus particulièrement à Messieurs Xavier REILLE et Oscar MADEDU représentants de la SFI et leur équipe ici présente, pour leur précieuse contribution à la préparation de cette rencontre.

L'occasion m'est donné d'adresser une mention particulière, à Son Excellence l'Ambassadeur Takuji HANATANI et à travers lui au Gouvernement Japonais qui a apporté une contribution décisive aux différentes étapes du développement des infracteurs de partage d'informations sur le crédit au Maroc.

L'intérêt de cette rencontre réside d'abord dans le partage d'expériences pratiques entre les experts que vous êtes. En effet, lors des panels prévus tout au long de la journée, les échanges ne peuvent qu'être fructueux entre :

- d'une part ceux qui sont bien avancés en matière d'exploitation des centrales des risques, ou qui entament leur mise en place ;
- et d'autre part, ceux qui se préparent à relever les nouveaux défis qu'elles imposent en termes de supervision micro et macro prudentielle ainsi qu'en lien avec la politique monétaire,

### **Mesdames, Messieurs,**

Les apports du « credit reporting » ne sont plus à démontrer aujourd'hui, notamment pour ce qui est de l'évaluation du risque crédit des emprunteurs, de la réduction des défauts de paiement et de l'accès au financement bancaire. L'expérience a montré que les pays qui se sont dotés de Credit Bureaux ont notamment pu remédier à la problématique « d'asymétrie de l'information » et améliorer substantiellement la qualité du portefeuille des établissements de crédit.

Toutefois, la crise récente fait ressortir la connaissance limitée de la santé réelle des contreparties et révèle le besoin pressant de statistiques plus granulaires, interconnectées et flexibles.

Pour les banques centrales et les superviseurs, ce besoin fait naître un nouveau paradigme de surveillance et d'évaluation de la stabilité du secteur financier, qui s'appuie sur une infrastructure intégrée de partage d'information sur le crédit.

Une telle infrastructure repose sur deux piliers fondamentaux :

- le premier est un système de « credit bureau » pour l'appréciation des risques au profit de l'industrie du crédit et
- le second est une « centrale des risques » gérée par les banques centrales au profit de leurs missions institutionnelles.

### **Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi de partager avec vous, assez brièvement, les étapes franchies par Bank Al-Maghrib durant les dix dernières années pour développer son dispositif d'information financière et rehausser sa convergence vers les normes internationales.

En étroite collaboration avec la SFI, la Banque a mis en service, dans le cadre du premier pilier et dès 2009, le 1<sup>er</sup> Credit Bureau qui a constitué un pas décisif vers l'instauration d'une infrastructure de « credit reporting » moderne et à l'état de l'art. En effet, le dispositif est devenu un outil incontournable pour la prise de décision d'octroi des crédits aussi bien pour les particuliers, les entreprises que pour les associations de micro-crédit.

La décision d'ouvrir le marché à la concurrence avec l'agrément, en 2016, d'un 2<sup>ème</sup> « Credit Bureau » a constitué un nouveau pas vers l'amélioration de la qualité des services rendus aux établissements de crédit et aux consommateurs. En effet, la palette des produits offerts s'est élargie et intègre désormais les outils d'aide à la décision tels que le « scoring de comportement », le « monitoring de portefeuille » et l'« alerting ».

Actuellement, en étroite coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, Bank Al-Maghrib agit pour faire évoluer très rapidement le cadre légal et réglementaire des « Credit Bureaux » afin d'élargir son périmètre à d'autres fournisseurs de données non financières notamment les opérateurs télécoms, les régies eau/électricité.

Une telle évolution permettra une meilleure accessibilité au crédit pour les personnes non bancarisées comme l'a démontré l'expérience de pays pionniers dans ce domaine.

Quant à la mise en place du deuxième pilier, la Banque a entamé depuis 2016, toujours en collaboration avec la SFI, une mission de diagnostic du dispositif actuel et a procédé à l'identification des caractéristiques de la centrale des risques cible pour notre Banque.

Dans ce sens, le séminaire d'aujourd'hui est pour nous, à juste titre, une réelle opportunité pour nous enquêter des expériences des régulateurs précurseurs dans ce domaine, en vue de finaliser notre propre feuille de route.

### **Mesdames, Messieurs,**

A travers les présentations qui seront déroulées aujourd'hui, six régulateurs réputés pour leur utilisation optimale des centrales des risques, nous permettront de passer en revue la manière dont ils exploitent les données du reporting crédit pour atteindre leurs objectifs fondamentaux, que sont la régulation micro et macro prudentielle, le contrôle systémique des risques, la définition de la politique monétaire, tout en renforçant davantage la supervision hors site.

Ces thèmes revêtent, d'ailleurs, une importance particulière dans le contexte actuel qui se caractérise au niveau de nos économies par des changements importants tant au niveau du marché du crédit que du comportement des consommateurs et des demandeurs de crédit. Il est primordial que la mise à niveau des infrastructures financières, en tant qu'élément central dans le dispositif de maîtrise du risque crédit, accompagne ces changements et nous aide à relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Je ne saurais conclure sans mettre l'accent sur les opportunités inestimables que peuvent nous offrir les nouvelles Technologies de l'Information en termes d'échange, de collecte et de stockage de données, mais aussi sans occulter les défis majeurs, notamment en termes de cyber sécurité et de protection des données personnelles.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, j'espère que vous puissiez joindre l'utile à l'agréable et réserver un peu de votre temps pour découvrir la richesse millénaire de Rabat, ville impériale classée, depuis le 29 juin 2012, au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Je vous remercie pour votre attention.